



# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 24 juin 2009**

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16  
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
27	16	21

QUESTION N°		
09-061		
OBJET		
C.C.B.T.A.		
-		
Mise à disposition de sites patrimoniaux :		
Chapelle de Broussan		
Acqueduc Valescure		
-		
Approbation des procès verbaux		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
21	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 18 juin 2009		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Procès verbaux		

Le vingt quatre juin deux mille neuf, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Nancy REY, Jean-Paul REY, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Maurice LAFFITTE, Roselyne BOURRELLY, Jean VIDAL, Aurélie MUNOZ, Anne-Marie MALDONADO, Marie-Carmen BALSERA, Lucie ROUSSEL, Elie BATAILLE, Odile GIBELIN.

**Etaient absents** : Mmes et MM. Bernard BON, Georgette ROUVRAY, Aurélio COLLADO, Laurence DUCLOS, Alain GALLET, Pascal CANZANO, Pierre NIEL, Jean-Claude CHAPUIS, Martine BASTIDE, Jacky MENOURET, Françoise LLINARES.

**Procurations** : de M. BON à M. MARTINEZ, de Mme ROUVRAY à M. BRESSOT, de M. COLLADO à M. RIGAL, de Mme DUCLOS à Mme REY, de M. NIEL à Mme NAVATEL.

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Melle Aurélie MUNOZ.

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil la délibération n° 09-022 en date du 24 février 2009, par laquelle la Commune avait approuvé la modification statutaire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA), et notamment de l'article 4 (§ C. *Compétences facultatives*), concernant la création d'un service du patrimoine culturel et petit patrimoine d'intérêt communautaire en vue de l'obtention d'un label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Après inventaire et recensement de l'ensemble des sites patrimoniaux situés sur le territoire de la Communauté de communes, pour la commune de Bellegarde, **la Chapelle de Broussan ainsi que l'Acqueduc de Valescure ont été déclarés d'intérêt communautaire.**

Par lettre en date du 2 juin 2009, le Président de la CCBTA nous demande d'approuver les procès verbaux de mise à disposition de ces 2 sites.

**Le Conseil,**

- ☞ **Vu** la délibération n° 09-022 du 24 février 2009, approuvant la modification statutaire de la CCBTA ;
- ☞ **Vu** le courrier du Président de la CCBTA en date du 2 juin 2009 ;

**Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

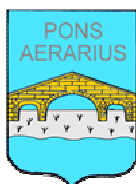
 **Approuve** les procès verbaux suivants :

- Mise à disposition de la Chapelle de Broussan,
- Mise à disposition de l'Acqueduc de Valescure,

 **Autorise** Monsieur le Maire à les signer.

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 24 juin 2009  
Juan MARTINEZ,  
Maire de Bellegarde



# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2009

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16  
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
27	16	21

QUESTION N°		
09-062		
OBJET		
M.A.S. GARANTIE D'EMPRUNT - Renégociation des taux d'intérêts - Signature des nouveaux contrats		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
21	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 18 juin 2009		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Contrats de prêt		

Le vingt quatre juin deux mille neuf, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Nancy REY, Jean-Paul REY, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Maurice LAFFITTE, Roselyne BOURRELLY, Jean VIDAL, Aurélie MUNOZ, Anne-Marie MALDONADO, Marie-Carmen BALSERA, Lucie ROUSSEL, Elie BATAILLE, Odile GIBELIN.

**Etaient absents** : Mmes et MM. Bernard BON, Georgette ROUVRAY, Aurélio COLLADO, Laurence DUCLOS, Alain GALLET, Pascal CANZANO, Pierre NIEL, Jean-Claude CHAPUIS, Martine BASTIDE, Jacky MENOURET, Françoise LLINARES.

**Procurations** : de M. BON à M. MARTINEZ, de Mme ROUVRAY à M. BRESSOT, de M. COLLADO à M. RIGAL, de Mme DUCLOS à Mme REY, de M. NIEL à Mme NAVATEL.

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Melle Aurélie MUNOZ.

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil que, par délibération n° 08-130 du 8 décembre 2008, la Commune avait accordé sa garantie, pour moitié, pour le remboursement de l'emprunt contracté par l'APAEHM (Association des Parents et Amis des Enfants Handicapés Moteurs) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de **7 439 460,00 €**, dont les caractéristiques figurent ci-dessous, et destiné à financer la construction de la M.A.S. des Ferrières à Bellegarde :

Montants	3 913 993,00 €	3 525 467,00 €
Durée totale	35 ans	20 ans
Taux d'intérêt actuariel fixe	4,54 %	4,60%
Mode d'amortissement	constant	constant
Périodicité des échéances	trimestrielles	Trimestrielles
Commission d'intervention	1 380,00 €	1 300 €


**Les taux d'intérêts ayant été renégociés à la baisse**, soit **3,47 %** au lieu de 4,54 % pour le premier emprunt et **3,44 %** au lieu de 4,60 % pour le second, il convient aujourd'hui de signer les nouveaux contrats liés à cette renégociation.

**Le Conseil,**

- ☞ **Vu** l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- ☞ **Vu** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- ☞ **Vu** l'article 2298 du Code civil ;
- ☞ **Vu** la délibération du conseil municipal n°08-130 du 8 décembre 2008 concernant l'accord définitif sur la garantie d'emprunt relative au projet de réalisation de la Maison d'Accueil Spécialisée ;
- ☞ **Vu** la nouvelle proposition de contrat de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 8 juin 2009 ;

.../...

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **Approuve** les nouvelles caractéristiques des contrats de prêts souscrits par l'APAHEM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer la construction de la M.A.S. des Ferrières à Bellegarde, à savoir :

<b>Montants</b>	<b>3 913 993,00 €</b>	<b>3 525 467,00 €</b>
<b>Durée totale</b>	<b>35 ans</b>	<b>20 ans</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel fixe</b>	<b>3,47 %</b>	<b>3,44%</b>
<b>Mode d'amortissement</b>	<b>constant</b>	<b>constant</b>
<b>Périodicité des échéances</b>	<b>trimestrielles</b>	<b>Trimestrielles</b>
<b>Commission d'intervention</b>	<b>1 380,00 €</b>	<b>1 300 €</b>

-  **Autorise** Monsieur le Maire à les signer.

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 24 juin 2009  
Juan MARTINEZ,  
Maire de Bellegarde



# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2009

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16  
☎ 04 66 01 61 64

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
27	16	21

## QUESTION N°

09 -063

## OBJET

**DECISION  
MODIFICATIVE  
N°2**

-  
BUDGET PRINCIPAL  
EXERCICE 2009

## ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
21	0	0

## CONVOC. & AFFICHAGE

Le 18 juin 2009

## DEPOT EN PREFECTURE

Le

## PIECE JOINTE

Tableau  
récapitulatif

Le vingt quatre juin deux mille neuf, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Nancy REY, Jean-Paul REY, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Maurice LAFFITTE, Roselyne BOURRELLY, Jean VIDAL, Aurélie MUNOZ, Anne-Marie MALDONADO, Marie-Carmen BALSERA, Lucie ROUSSEL, Elie BATAILLE, Odile GIBELIN.

**Étaient absents** : Mmes et MM. Bernard BON, Georgette ROUVRAY, Aurélio COLLADO, Laurence DUCLOS, Alain GALLET, Pascal CANZANO, Pierre NIEL, Jean-Claude CHAPUIS, Martine BASTIDE, Jacky MENOURET, Françoise LLINARES.

**Procurations** : de M. BON à M. MARTINEZ, de Mme ROUVRAY à M. BRESSOT, de M. COLLADO à M. RIGAL, de Mme DUCLOS à Mme REY, de M. NIEL à Mme NAVATEL.


Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Melle Aurélie MUNOZ.

**M. le Maire expose** au Conseil qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget principal afin de tenir compte des décisions intervenues après le vote du budget primitif et qui ont une incidence financière.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n° 2, annexée à la présente.

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :**

 **Adopte** la décision modificative n° 2 du budget principal, comme suit :

**Par chapitre**, pour la section de Fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 – Charges à caractère général	14 750 €	
67 – Charges exceptionnelles	500 €	
023 – Virement à la section d'Investissement	-15 250 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**Par chapitre et opération**, pour la section d'Investissement :

Opérations/Chapitres	Dépenses	Recettes
0087 – Travaux neufs de voirie	50 000 €	
0127 – Travaux école Batisto Bonnet	5 000 €	
0136 – Acquisition de matériel	1 300 €	
0204 – Extension école maternelle	50 000 €	
0239 – Enfouissement des réseaux	-40 000 €	
0241 – Giratoire de la cave	-30 000 €	
0256 – Aménagement du Mont Michel	1 500 €	
0269 – Gendarmerie ZAC	-15 000 €	
0270 – Transformation cantine scolaire	8 500 €	
0280 – Réfection voirie RD 3	-40 000 €	
0281 – Mise en sécurité des bâtiments publics	3 000 €	
13 – Subventions d'investissement		9 550 €
041 – Opérations patrimoniales	6 400,72 €	6 400,72 €
021 – Virement de la section de fonctionnement		-15 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>700,72 €</b>	<b>700,72 €</b>

.../...

**TOTAL GENERAL :**

- ⇒ Dépenses : + **700,72 €**
- ⇒ Recettes : + **700,72 €**

*Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...*

*Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 24 juin 2009  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ*



# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2009

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

Le vingt quatre juin deux mille neuf, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Nancy REY, Jean-Paul REY, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Maurice LAFFITTE, Roselyne BOURRELLY, Jean VIDAL, Aurélie MUNOZ, Anne-Marie MALDONADO, Marie-Carmen BALSERA, Lucie ROUSSEL, Elie BATAILLE, Odile GIBELIN.

**Etaient absents** : Mmes et MM. Bernard BON, Georgette ROUVRAY, Aurélio COLLADO, Laurence DUCLOS, Alain GALLET, Pascal CANZANO, Pierre NIEL, Jean-Claude CHAPUIS, Martine BASTIDE, Jacky MENOURET, Françoise LLINARES.

**Procurations** : de M. BON à M. MARTINEZ, de Mme ROUVRAY à M. BRESSOT, de M. COLLADO à M. RIGAL, de Mme DUCLOS à Mme REY, de M. NIEL à Mme NAVATEL.

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Melle Aurélie MUNOZ.

**Monsieur le Maire** rappelle tout d'abord au Conseil municipal que, parmi les voies qui traversent l'intérieur même de la commune, se trouvent plusieurs voies qui étaient autrefois gérées au niveau départemental et qui, peu à peu, ont été rétrocédées à la Commune.

Ainsi, ont d'ores et déjà été rétrocédées à la Commune les anciennes routes départementales RD 38 (en raison de la création de la déviation Beaucaire – Saint Gilles) et RD 163 (qui menait à l'époque de l'intérieur de la Commune jusqu'à la route de Jonquières).

La seule voie au cœur même du village qui demeure encore à ce jour du ressort du Département est la **RD 3**, menant du giratoire des Moulins jusqu'au futur giratoire de la cave, et qui nécessite une réfection générale.

Ainsi, par délibération n° 08-134 en date du 8 décembre 2008, le Conseil municipal a décidé de signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général du Gard, qui prévoit un financement de la totalité des travaux de réfection de la partie de la RD 3 comprise entre l'actuel giratoire de la fontaine des vigneron et le futur giratoire de la cave.

Cette convention prévoit également les futurs déclassements et reclassements à venir concernant cette partie de la RD 3 ainsi que le principe de la rétrocession future de la partie restante de cette RD 3, comprise entre le giratoire de la fontaine des vigneron et le giratoire des moulins, qui n'interviendra qu'après une mise à niveau de la voie, financée par le Département.

M. Le Maire rappelle ensuite que, lors de l'approbation de la décision modificative n° 1 du budget principal en date du 14 mai 2009, le Conseil municipal avait décidé de voter les crédits nécessaires pour les études relatives à ces futurs travaux de réfection.

M. le Maire informe alors le Conseil municipal de la prochaine doctrine du Département, qui permettra de financer en totalité les dépenses relatives aux études de tels projets.

.../...

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
27	16	21

QUESTION N°		
09 -064		
OBJET		
DEMANDE DE FINANCEMENT TRAVERSEE D'AGGLOMERATION RD3 - ETUDES		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
21	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 18 juin 2009		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

C'est pourquoi M. le Maire demande en conclusion au Conseil municipal de solliciter l'aide financière du Département, dans le cadre de cette future doctrine, pour les dépenses d'études nécessaires aux travaux de réfection de la RD 3 restante.

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :**

-  **Sollicite** l'aide financière du Département pour les études liées aux travaux de réhabilitation de la RD 3 au titre de la future doctrine.

*Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...*

*Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 24 juin 2009  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ*



# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2009

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16  
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
27	16	21

QUESTION N°		
09-065		
OBJET		
ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION - DEMANDE DE FINANCEMENT - RESERVE PARLEMENTAIRE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
21	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 18 juin 2009		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Le vingt quatre juin deux mille neuf, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Nancy REY, Jean-Paul REY, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Maurice LAFFITTE, Roselyne BOURRELLY, Jean VIDAL, Aurélie MUNOZ, Anne-Marie MALDONADO, Marie-Carmen BALSERA, Lucie ROUSSEL, Elie BATAILLE, Odile GIBELIN.

**Etaient absents** : Mmes et MM. Bernard BON, Georgette ROUVRAY, Aurélio COLLADO, Laurence DUCLOS, Alain GALLET, Pascal CANZANO, Pierre NIEL, Jean-Claude CHAPUIS, Martine BASTIDE, Jacky MENOURET, Françoise LLINARES.

**Procurations** : de M. BON à M. MARTINEZ, de Mme ROUVRAY à M. BRESSOT, de M. COLLADO à M. RIGAL, de Mme DUCLOS à Mme REY, de M. NIEL à Mme NAVATEL.

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Melle Aurélie MUNOZ.

**M. le Maire** rappelle que, lors de l'approbation du budget primitif 2009, le Conseil a voté des crédits pour l'acquisition d'un panneau d'information. Il s'agira d'un panneau à écran électronique double face qui sera installé sur la place Carnot et qui permettra d'informer les bellegardais sur les divers événements et manifestations concernant la commune.

M. Le Maire expose ensuite que M. Simon SUTOUR, Sénateur du GARD, pourrait, dans le cadre de ses actions pour le développement du territoire et de ses actions en faveur de la population gardoise, apporter son soutien financier pour l'acquisition d'un tel panneau au titre de la réserve parlementaire.

Le montant de ce panneau devant s'élever à 14 000 € HT, M. le Maire demande donc au Conseil de solliciter une aide financière de la Commission des finances du Sénat, à hauteur de 50% soit 7 000 €.

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :**

- 🇫🇷 **Sollicite** une aide financière de 7 000 € de la part de la Commission des finances du Sénat au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition d'un panneau électronique d'information.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...  
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 24 juin 2009  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ



# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

**Séance du 24 juin 2009**

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16  
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
27	16	21

QUESTION N°		
09 -066		
OBJET		
ROLE DES EAUX 2009		
-		
1 <sup>er</sup> SEMESTRE		
-		
MODIFICATION N° 1		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
21	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 18 juin 2009		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Tableau récapitulatif		

Le vingt quatre juin deux mille neuf, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Nancy REY, Jean-Paul REY, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Maurice LAFFITTE, Roselyne BOURRELLY, Jean VIDAL, Aurélie MUNOZ, Anne-Marie MALDONADO, Marie-Carmen BALSERA, Lucie ROUSSEL, Elie BATAILLE, Odile GIBELIN.

**Etaient absents** : Mmes et MM. Bernard BON, Georgette ROUVRAY, Aurélio COLLADO, Laurence DUCLOS, Alain GALLET, Pascal CANZANO, Pierre NIEL, Jean-Claude CHAPUIS, Martine BASTIDE, Jacky MENOURET, Françoise LLINARES.


**Procurations** : de M. BON à M. MARTINEZ, de Mme ROUVRAY à M. BRESSOT, de M. COLLADO à M. RIGAL, de Mme DUCLOS à Mme REY, de M. NIEL à Mme NAVATEL.

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Melle Aurélie MUNOZ.

**M. le Maire** expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier le rôle de facturation des eaux du 1<sup>er</sup> semestre 2009, suite à des erreurs d'estimation et de relevé de compteur.

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :**

 **Approuve** la modification n° 1 du rôle des eaux du premier semestre 2009, ainsi qu'il suit :

Réduction	Montants	
	H.T.	T.T.C.
Eau	- 57,26 €	- 60,40 €
Assainissement	- 57,40 €	- 60,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 114,66 €</b>	<b>- 120,98 €</b>

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 24 juin 2009  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ



# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2009

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16  
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
27	16	21

<b>QUESTION N°</b>		
09 - 067		
<b>OBJET</b>		
<b>GESTION DU PERSONNEL</b>		
-		
MODIFICATION DES EFFECTIFS		
-		
EMPLOIS SAISONNIERS		
<b>ONT VOTE</b>		
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abs.</b>
21	0	0
<b>CONVOC. &amp; AFFICHAGE</b>		
Le 18 juin 2009		
<b>DEPOT EN PREFECTURE</b>		
Le		
<b>PIECE JOINTE</b>		
Tableau des emplois		

Le vingt quatre juin deux mille neuf, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Nancy REY, Jean-Paul REY, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Maurice LAFFITTE, Roselyne BOURRELLY, Jean VIDAL, Aurélie MUNOZ, Anne-Marie MALDONADO, Marie-Carmen BALSERA, Lucie ROUSSEL, Elie BATAILLE, Odile GIBELIN.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Bernard BON, Georgette ROUVRAY, Aurélio COLLADO, Laurence DUCLOS, Alain GALLET, Pascal CANZANO, Pierre NIEL, Jean-Claude CHAPUIS, Martine BASTIDE, Jacky MENOURET, Françoise LLINARES.

**Procurations :** de M. BON à M. MARTINEZ, de Mme ROUVRAY à M. BRESSOT, de M. COLLADO à M. RIGAL, de Mme DUCLOS à Mme REY, de M. NIEL à Mme NAVATEL.

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Melle Aurélie MUNOZ.

**M. le Maire** expose au Conseil que chaque année, et notamment pendant les vacances d'été, il est fait appel à des renforts de personnels contractuels, notamment en raison des congés annuels du personnel titulaire.

Cette année, le service d'entretien des bâtiments a optimisé la répartition du travail, de sorte que le personnel titulaire puisse palier de lui-même au maximum les absences occasionnées par ces jours de congés annuels.

Ainsi, seuls deux postes de saisonniers seraient nécessaires cette année durant deux semaines en juillet et deux semaines en août.


C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil de créer les postes nécessaires, en autorisant chaque année pour ces mois de juillet et août le recrutement de deux agents contractuels saisonniers, au grade d'adjoints techniques de deuxième classe, 1<sup>er</sup> échelon (soit, à titre d'information, IB 297 IM 290 à ce jour).

## Le Conseil municipal,

- ☞ **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- ☞ **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- ☞ **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- ☞ **Vu** le budget communal ;
- ☞ **Vu** le tableau des emplois, adopté par délibération n° 09-053 du Conseil municipal en date du 14 mai 2009 ;
- ☞ **Vu** le projet de modification du tableau des effectifs ci-joint ;
- ☞ **Considérant** l'intérêt pour la bonne exécution des services de créer ces emplois saisonniers ;

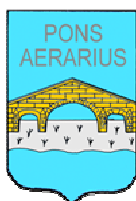
.../...

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :**

-  **Autorise** Monsieur le Maire à recruter chaque année, pour les mois de juillet et août, deux agents contractuels saisonniers au grade d'adjoints techniques de deuxième classe, 1<sup>er</sup> échelon, afin de renforcer le service entretien des bâtiments.

*Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...*

*Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 24 juin 2009*  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ



# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2009

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16  
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
27	16	21

QUESTION N°		
09-068		
OBJET		
REALISATION D'UNE CUISINE CENTRALE AVEC RESTAURANT SCOLAIRE - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
21	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 18 juin 2009		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Le vingt quatre juin deux mille neuf, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Nancy REY, Jean-Paul REY, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Maurice LAFFITTE, Roselyne BOURRELLY, Jean VIDAL, Aurélie MUNOZ, Anne-Marie MALDONADO, Marie-Carmen BALSERA, Lucie ROUSSEL, Elie BATAILLE, Odile GIBELIN.

**Etaient absents** : Mmes et MM. Bernard BON, Georgette ROUVRAY, Aurélio COLLADO, Laurence DUCLOS, Alain GALLET, Pascal CANZANO, Pierre NIEL, Jean-Claude CHAPUIS, Martine BASTIDE, Jacky MENOURET, Françoise LLINARES.

**Procurations** : de M. BON à M. MARTINEZ, de Mme ROUVRAY à M. BRESSOT, de M. COLLADO à M. RIGAL, de Mme DUCLOS à Mme REY, de M. NIEL à Mme NAVATEL.

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Melle Aurélie MUNOZ.

M. le Maire rappelle tout d'abord que le Conseil a approuvé, par délibération n° 09-010 en date du 29 janvier 2009, le projet de réalisation d'une cuisine centrale avec restaurant scolaire dans la future ZAC des Ferrières.

M. le Maire rappelle ensuite que, par cette délibération, le Conseil l'avait autorisé à demander des financements auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE), auprès de la Région Languedoc Roussillon ainsi que du Département du Gard, pour la réalisation de cette cuisine dont le coût des travaux est estimé à 1 300 000 € HT.





M. le Maire expose enfin que l'avancée de ces différents dossiers permet de préciser les subventions susceptibles d'être accordées. La Région ne peut accorder aucun financement pour ce type de projet. L'Etat, au titre de la DGE 2009, pourrait apporter son soutien financier à hauteur de 140 000 €, montant pour lequel le Département pourrait lui aussi être sollicité.

M. le maire propose donc au Conseil le plan de financement prévisionnel suivant :

ETAT (DGE 2009)	140 000 €
DEPARTEMENT DU GARD	140 000 €
COMMUNE (HT)	1 020 000 €

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :**

-  **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé.
-  **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DGE 2009 pour un montant de 140 000 €.
-  **SOLLICITE** l'aide du Département du Gard pour un montant de 140 000 €.
-  **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

*Pour extrait conforme,*

*Fait et délibéré à Bellegarde, le 24 juin 2009*

Le Maire,

Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...



# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2009

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE  
**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
27	16	21

QUESTION N°		
09-069		
OBJET		
SCHEMAS DIRECTEURS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT - ACCEPTATION DU PROJET - ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DU DEPARTEMENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
21	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 18 juin 2009		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Contrat d'assistance		

Le vingt quatre juin deux mille neuf, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Nancy REY, Jean-Paul REY, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Maurice LAFFITTE, Roselyne BOURRELLY, Jean VIDAL, Aurélie MUNOZ, Anne-Marie MALDONADO, Marie-Carmen BALSERA, Lucie ROUSSEL, Elie BATAILLE, Odile GIBELIN.

**Étaient absents** : Mmes et MM. Bernard BON, Georgette ROUVRAY, Aurélio COLLADO, Laurence DUCLOS, Alain GALLET, Pascal CANZANO, Pierre NIEL, Jean-Claude CHAPUIS, Martine BASTIDE, Jacky MENOURET, Françoise LLINARES.

**Procurations** : de M. BON à M. MARTINEZ, de Mme ROUVRAY à M. BRESSOT, de M. COLLADO à M. RIGAL, de Mme DUCLOS à Mme REY, de M. NIEL à Mme NAVATEL.

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Melle Aurélie MUNOZ.

M. le Maire rappelle tout d'abord au Conseil que la Commune doit aujourd'hui gérer plusieurs problématiques concernant l'alimentation en **eau potable**, et notamment :

- Le maintien d'un rendement satisfaisant des réseaux
- La sécurisation qualitative et quantitative de l'approvisionnement
- L'entretien et le renouvellement des infrastructures (stations de production, réservoirs, réseaux, poste de refoulement...)
- La nécessité d'établir un zonage de l'alimentation

M. le Maire rappelle ensuite au Conseil que la Commune doit également gérer plusieurs problématiques concernant l'**assainissement**, et notamment :

- La limitation des eaux parasites des réseaux
- Le fonctionnement des stations d'épuration en adéquation avec la législation
- L'entretien et le renouvellement des infrastructures (stations d'épuration, réseaux, postes de refoulement et de relevage...)

Le zonage pourrait par ailleurs conduire à repenser les modalités d'assainissement et d'urbanisation de la Commune, notamment par la création d'assainissement collectif dans les secteurs actuellement en non collectifs (par l'extension de réseaux existants vers les quartiers non desservis, ou bien par la création de dispositifs locaux, petits réseaux et stations), voire dans des cas particuliers en rendant non constructibles certaines zones.

M. le Maire informe le Conseil que ces schémas directeurs définiront des priorités en matière d'investissement concernant les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ces travaux prioritaires pourront faire l'objet d'aides financières importantes de la part du Conseil Général du Gard et de l'Agence de l'eau. A l'inverse, les travaux non prescrits par les schémas seront très difficilement subventionnables.





C'est pourquoi M. le Maire propose donc d'engager une démarche pour la réalisation d'un «schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable» et d'un «schéma directeur et zonage d'assainissement».

M. le Maire ajoute aussi que ces schémas, qui devront être réalisés par un cabinet d'études, pourront eux-mêmes être financés entre 60% et 70%. Cette demande de financement fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Considérant le caractère très technique de cette tâche, M. le Maire suggère aussi de confier une prestation d'assistance au Conseil Général du Gard, pour l'aide à la réalisation et au suivi de cette opération, puis présente le contrat préparé à cet effet et qu'il propose d'approuver.

#### **Le Conseil municipal,**

#### **Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :**

-  **ENGAGE** une démarche pour la réalisation d'un «schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable» et d'un «schéma directeur et zonage d'assainissement».
-  **CONFIE** une prestation d'assistance technique et administrative au Conseil Général du Gard (Direction du développement rural), pour l'aide à la réalisation et au suivi de cette opération, pour un montant total de 5 500 € HT (3 000 € HT sur le budget eau et 2 500 € HT sur le budget assainissement.)
-  **APPROUVE** le contrat d'assistance correspondant.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités utiles au déroulement de l'opération.

*Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...*

*Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 24 juin 2009  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ*



# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2009

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE  
**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
27	16	21

QUESTION N°		
09-070		
OBJET		
SYMADREM		
-		
SAISINE DU GOUVERNEMENT		
-		
CHAMP DE RESPONSABILITE DES COLLECTIVITES		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
21	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 18 juin 2009		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Projet de lettre		

Le vingt quatre juin deux mille neuf, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Nancy REY, Jean-Paul REY, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Michel BRESSOT, Maurice LAFFITTE, Roselyne BOURRELLY, Jean VIDAL, Aurélie MUNOZ, Anne-Marie MALDONADO, Marie-Carmen BALSERA, Lucie ROUSSEL, Elie BATAILLE, Odile GIBELIN.

**Étaient absents** : Mmes et MM. Bernard BON, Georgette ROUVRAY, Aurélio COLLADO, Laurence DUCLOS, Alain GALLET, Pascal CANZANO, Pierre NIEL, Jean-Claude CHAPUIS, Martine BASTIDE, Jacky MENOURET, Françoise LLINARES.

**Procurations** : de M. BON à M. MARTINEZ, de Mme ROUVRAY à M. BRESSOT, de M. COLLADO à M. RIGAL, de Mme DUCLOS à Mme REY, de M. NIEL à Mme NAVATEL.

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Melle Aurélie MUNOZ.

M. le Maire expose au Conseil que suite à une réunion exceptionnelle organisée le 18 juin 2009, et qui a rassemblé sous la présidence de M. DAMIEN ALARY, Vice-président du Conseil Régional et Président du Conseil Général, l'ensemble des communes du Gard concernées par le plan Rhône, ainsi que la Région et le Département du Gard, les communes ont manifesté leur souhait de s'associer fortement à la démarche d'interpellation par les grandes collectivités de l'Etat sur la question de la responsabilité des collectivités propriétaires et gestionnaires d'ouvrages de protection.


Ainsi, il a été proposé que les communes puissent délibérer sur la base d'un projet de courrier conjoint des régions et départements LR – PACA – CG13 – CG30, et de s'inscrire ainsi dans la démarche de saisine du gouvernement.

C'est pourquoi M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer le projet de lettre ci-joint, qui sera envoyé aux différents acteurs concernés (Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre en charge du Plan Rhône, Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin, Monsieur le Préfet du Gard).

## Le Conseil municipal,

**Vu** le projet de lettre présenté par M. le Maire,

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré** :

 **APPROUVE** le projet de lettre ci-joint et autorise M. le Maire à le signer.

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 24 juin 2009

Le Maire,  
Juan MARTINEZ